

Compte-Rendu de la Commission d'Organisation des Compétitions mardi 22 octobre 2024

N°05

Membres : Céline ALLÈGRE, Sandrine BONGEOT, Fabienne DIEZ, Valérie CAHUZAC, Jean-Pierre CEZERA, Éric DESFORGES, Anne FAGOT, Dorine GARRIGUES, René-Michel JOUD, Claude LEFEBVRE, Jacqueline POPPA

- Absence de secrétaires (11) / Officiel de banc ou OTM non licencié ou absent (1) / Officiel de banc non-inscrit dans la convention (0) / Absence de chronométrateur (0) / Absence de responsable de salle (0) / Divers (0)
- Matches perdus : absence de demande de surclassement (0) / non-respect du règlement en cas d'absence d'arbitre (0) / joueur.se non qualifié.e (0)

Types d'anomalies	12-13 octobre 2024
FEUILLE DE MATCH Non-respect des délais de transmission	/
CONCLUSION DE MATCH Non parvenue dans les délais	/
FEUILLE DE MATCH Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de Vérification de FDMÉ)	PNM Narbonne PNM Tournefeuille EXC Gourdon EXC Cahors EXC Albi EXC Roques EXC Trèbes-Puichéric N3F TFH PNF Cahors -18M D2 Millau -17F D2 Espalion -15M D3 Béziers
* PÉNALITE SPORTIVE	/
* FORFAIT	-18F Condom -15F D2 Le Vigan

*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine, les membres de la commission d'organisation des compétitions procèdent à la vérification de toutes les feuilles de match et communiquent les anomalies relevées. Ils statuent sur les pénalités sportives via une consultation électronique hebdomadaire.